

Date de dépôt : 19 mars 2012

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion de M^{me} et MM. Christian Ferrazino, René Ecuyer et Anita Cuénod sur l'aide aux sans-abri

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 mai 1996, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- *le nombre croissant de personnes n'ayant pas les moyens de s'offrir un logement;*
- *le nombre croissant de logements inoccupés (plus de 2000 selon les dernières statistiques) qui ont été retirés du marché locatif;*
- *la loi approuvée par le peuple visant à permettre la réquisition d'appartements restés inoccupés sans juste motif;*
- *que cette loi, devenu exécutoire en 1993, après le rejet de recours dont le Tribunal fédéral avait été saisi, n'a sauf erreur pas fait l'objet d'applications concrètes à ce jour,*

invite le Conseil d'Etat

A lui présenter un rapport sur la situation des sans-abri et la nécessité d'appliquer les mesures prévues par la LDTR visant à lutter contre la pénurie d'appartements locatifs.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Cette motion a pour objectif d'inciter le Conseil d'Etat à engager une politique active afin de lutter contre un supposé phénomène selon lequel il y aurait pléthore de logements laissés vides sans raison.

La réalité est tout autre puisque dans les faits, il n'y a pas de phénomène de logements vides à Genève. En 2010, l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) a recensé 496 logements vacants, qui se composent de 412 appartements et de 84 villas. Parmi les 412 appartements vacants, 382 sont à louer, dont 31 meublés, et 30 à vendre. Parmi les 84 villas vacantes, 40 sont à louer et 44 à vendre.

En effet, notre canton connaît depuis la fin des années 90 une pénurie aiguë de logements. Selon les chiffres de l'OCSTAT, depuis 2002, le nombre de logements à louer ou à vendre reste très bas, générant un taux de vacance inférieur à 2%, compris entre 0,15 et 0,25% (0,21% en 2009) et ceci pour tous les types d'appartements. Selon les dernières prévisions de l'OCSTAT, pour 2011, le taux moyen de vacance s'élève à 0,21%.

En lien avec cette problématique et toujours selon les informations fournies par l'OCSTAT, il faut également tenir compte du fait qu'entre juin 2009 et juin 2010, la hausse de la population résidante du canton de Genève a été relativement forte, soit 584 personnes en plus (+ 1,3%) alors que la croissance du parc de logements (+ 1275 unités, soit 0,6%) est restée assez proche de celle des années précédentes. Cette augmentation a accentué d'autant plus le phénomène de pénurie de logements.

En matière de logement, les axes et les efforts de la politique du Conseil d'Etat se concentrent maintenant sur la construction et la réalisation de logements pour répondre aux besoins de la population et permettre un développement équilibré du canton et de l'agglomération.

En ce qui concerne plus particulièrement la problématique des sans-abri, il convient de rappeler que l'introduction du nouveau Code de procédure civile au 1^{er} janvier 2011 a durci la procédure en matière d'évacuation de logements.

Conscient ainsi de la nécessité de définir plus précisément les besoins en termes de logements d'urgence et d'hébergement social, le Conseil d'Etat a décidé de créer un « Groupe de travail interdépartemental hébergement » qui aura pour missions de définir le cercle des personnes en situation d'urgence sociale par rapport au logement, établir un état des lieux des logements d'urgences et examiner si et dans quelle mesure les besoins correspondants sont couverts. Composé de représentants des départements concernés, de représentants de l'Hospice général, de la Ville de Genève, des associations

d'aide sociale privées, du Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL), de l'Asloca et de l'USPI Genève, il devra rendre un rapport au Conseil d'Etat courant 2012.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

Pierre-François UNGER